



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

**DECISION**

**DEC/2024/PE/79**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition du Collectif Zoone Libre, représenté par Monsieur Philippe SAINTOBERT, une convention pour une animation « Un tour à biclou - Manège à pédales », à la date ci-dessous, au Centre Social des Trois Villes, 93 avenue Schweitzer, à Hem.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé avec le Collectif Zoone Libre, sis au 19, rue Charles Gide - 59260 HELLEMMES, une convention d'intervention pour l'animation d'un manège à pédales, à la date suivante, au Centre Social des Trois Villes, sis au 93, avenue Schweitzer, à Hem, dans le cadre de la Journée de la Petite Enfance :

- samedi 6 avril 2024, de 9h30 à 12h30

La date et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Monsieur SAINTOBERT

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 1 110 € TTC

Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours (crèche La RUCHE).

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem le 15 MARS 2024

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL